

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BOURBACH LE BAS

ARRETE MUNICIPALE TEMPORAIRE du 10 avril 2026
N° 09/2026

Portant réglementation temporaire de la circulation à l'occasion de la course cycliste
"50^e Prix du Muguet et 5^e Pose et Plus" le vendredi 1^{er} mai 2026 sur le territoire de la
commune de Bourbach-le-Bas

Le Maire de la commune de Bourbach-le-Bas,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par l'organisateur de la course cycliste "50^e Prix du Muguet et 5^e Pose et Plus",

Vu l'avis favorable des services de la Gendarmerie et du SDIS,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des coureurs, des spectateurs et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE :

Article 1 :

La circulation sera **interdite le vendredi 1^{er} mai 2026 de 9h30 à 17h00**, sur les voies suivantes, pendant le passage de la course cycliste :

- **Rue de Roderen**, dans le sens **Bourbach-le-Bas vers Roderen**
- **Rue du 3^e Saphis**, dans le sens **Rammersmatt vers Bourbach-le-Bas**

Article 2 :

La sortie de la rue Cours des Seigneurs vers la rue Principale pourra être temporairement interdite pendant le passage de la course.

Les usagers sont invités à emprunter la rue de Steinmatt pour rejoindre leur destination.

Article 3 :

Les véhicules sont invités à **circuler dans le sens de la course.**

Article 4 :

L'organisateur s'engage à **mettre en place la signalisation nécessaire** et à assurer la sécurité des coureurs et des usagers. Il sera également responsable de l'information des riverains et de la bonne mise en œuvre des restrictions prévues.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis :

- À la gendarmerie de Thann
- Au SDIS du Haut-Rhin
- À l'organisateur de l'épreuve
- Aux services techniques municipaux

Article 6 :

Le Maire de la commune de Bourbach-le-Bas, la Gendarmerie Nationale et toute autorité habilitée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A BOURBACH-LE-BAS, le 10/04/2026

Le Maire :
Christophe BIHLER

